

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.077

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 30 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

22 Septembre 1998

**DATE D'AFFICHAGE**

22 Septembre 1998

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : Monsieur BOISNARD par Monsieur GERMA  
Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER  
Monsieur MUSSETTI par Monsieur MONNARD  
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

**EXCUSES** : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Aliénation de terrain au profit du C.A.C.C.

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de terrains dans le cadre de l'extension de la ZAEC.

Monsieur GERALD Jean-Louis Directeur Général Adjoint représentant le CACC ayant son siège social ZI de Chateaubernard 16100 COGNAC, s'est par promesse en date du 6 juillet 1998, engagé à acquérir à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain de 11756 m2 moyennant le prix global de (638.625 Frs) Six Cent Trente Huit Mille Six Cent Vingt Cinq Francs Hors Taxes.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'acquéreur qui doit installer un commerce de produits métallurgiques et équipements du bâtiment et travaux publics.

Monsieur Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement à l'aliénation de la dite parcelle aux conditions précitées

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le plan des lieux,
- VU la promesse d'achat souscrite par Monsieur GERALD représentant le CACC
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire
- VU l'avis des Domaines en date du 29 juillet 1998
- CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Ville d'accueillir des entreprises sur la ZAEC

#### **D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique relatif à l'aliénation du terrain cadastré section CI n° 731 P et 626 P (en cours de numérotage) pour une surface de 11756 m2 à Monsieur GERALD représentant le CACC moyennant le prix global de Six Cent Trente Huit Mille Six Cent Vingt Cinq Francs Hors Taxes (638.625 Frs) dans les conditions prévues par la promesse signée le 6 juillet 1998,
- que l'acte authentique sera rédigé en l'étude de Maître Jean-Marie DEGOS, notaire à Cognac 16100, 4 rue Lohméyer, désigné par l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 Octobre 1998  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**